

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PRÉAVIS 02/2024
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE D'ARMES, CULLY, SECTEUR EST**

Madame la Présidente,
Mesdames les conseillères
Messieurs les conseillers,
Madame, Messieurs les municipaux,

La commission composée de Pierre-André Fontannaz, Christine Lavanchy, Matthieu Devanthéry, Julien Vogel et Carline Cuénoud absente et non excusée s'est réunie le mercredi 17 janvier à la maison jaune à 17h00 en présence du municipal délégué Jean-Paul Demierre et de Pascal Favey chef de service responsable du dossier.

La partie de la place d'Armes qui est concernée par le préavis n'était pas incluse dans le préavis concernant la place d'Armes ouest.

La commission a questionné et bien écouté les deux délégués présents qui ont répondu clairement aux éclaircissements demandés.

Il est clair que la situation qui prévaut actuellement n'est pas des plus esthétiques, le préavis et la nouvelle configuration du lieu permettront une meilleure mise en valeur de ce bel endroit.

La fontaine classée monument historique doit être conservée doit être rénovée. Le préavis prévoyait d'installer un circuit fermé permettant ainsi une belle économie d'eau. Toutefois, la commission relève que cette eau ne serait pas potable et il n'y aurait plus de point d'eau pour le chaland de passage en cet endroit. La commission propose donc à la municipalité d'installer une électrovanne sur le réseau d'alimentation permettant de contrôler le débit et les heures de fonctionnement étant entendu qu'il s'agira de l'eau du réseau évitant un gaspillage de la précieuse eau potable.

Le cheminement de la rue Davel vers le lac sera visible. Côté platane en supprimant 3 places de parc sur la douzaine présentes, Un rack à vélos de 8 places en inox poli de 60 cm de haut donc peu intrusif viendra compléter l'offre existante. De l'autre côté du cheminement un massif constitué d'essences locales ainsi que de petits fruits comestibles du meilleur effet sera aménagé. Il est à noter que le Major Davel conservera une place pose déposée réservée

Concernant la place réservée à l'installation de la terrasse du Major Davel, elle sera gravillonnée comme le reste du quai. Le revêtement du sous-sol sera composé d'une couche de tout-venant de 20 cm, d'une couche de limonite de gypse de 10cm compactée sur laquelle viendra le gravillon. Le tout étant poreux apte à laisser s'infiltrer l'eau de pluie. Une rangée de pavés marquera la frontière entre la terrasse et le cheminement piétonnier devant le Major Davel. Les parasols auront leurs pieds enterrés, supprimant de facto les inélégants supports actuels, le mobilier sera composé de chaises et de tables métalliques esthétiques.

La place sera dotée d'un arbre supplémentaire planté dans les règles de l'art, de taille déjà respectable apportant davantage d'ombre et de fraîcheur Les 3 arbres seront entourés par une bordure permettant la respiration des racines et l'arrosage le cas échéant.

Il est à noter que cette zone ne nécessitera pratiquement plus d'entretien et que les nuisances : boue ou poussières seront de l'ordre du passé.

Il est à noter que l'irrigation de tout le secteur sera assurée par l'eau récupérée de la STEP comme convenu dans le précédent préavis concernant la place d'Armes ouest.

Concernant la location de cette place de 326 m², elle passe de CHF 1'600.- actuellement à CHF 3'800. La location usuelle est de CHF 20.- annuellement, saisonnière elle tient compte de l'utilisation, donc pour 8 mois environ CHF 13.-, somme paraît donc raisonnable malgré une remise d'environ 12%. Cette tarification est comparable à celle pratiquée par la commune de Lutry.

La pelouse enherbée gagnera en surface. Les bancs actuels seront déplacés vers le lac et permettront de bien admirer la vue.

La commission constate donc que le préavis proposé, en tenant compte des remarques énoncées plus haut mettra en valeur ce coin de notre commune et vous propose donc à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis 02/2024 tel que présentées dans le document que vous avez reçu et bien sûr consciencieusement étudié, soit :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis n° 02/2024 de la Municipalité du 18 décembre 2023 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'aménagement de la place d'Armes, Cully, secteur Est ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 148'700.- TTC ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Lieu, date : Cully, le 18 janvier 2024

La Commission ad hoc :

Pierre-André Fontannaz
(rapporteur)

Carline Cuénoud

Matthieu Devanthéry

Christine Lavanchy

Julien V.-A. Vogel